



Drogues nouvelles et émergentes au Canada :

Précurseurs du fentanyl



SURVOL



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Santé Canada est le ministère fédéral responsable d'aider les Canadiennes et les Canadiens à maintenir et à améliorer leur état de santé. Santé Canada s'est engagé à améliorer la vie de tous les Canadiens et à faire du Canada l'un des pays où les gens sont le plus en santé au monde, comme en témoignent la longévité, les habitudes de vie et l'utilisation efficace du système public de soins de santé.

Also available in English under the title:

New and Emerging Drug Threats in Canada: Fentanyl Precursors

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Santé Canada

Indice de l'adresse 0900C2

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Tél. : 613-957-2991

Sans frais : 1-866-225-0709

Télééc. : 613-941-5366

ATS : 1-800-465-7735

Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2025

Date de publication : décembre 2025

À moins d'avis contraire, vous pouvez reproduire le contenu de cette publication ou ce produit en totalité ou en partie à des fins non commerciales, dans tout format, sans frais ni autre permission. Les reproductions ou distributions commerciales sont interdites sans obtenir la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de Santé Canada. Pour obtenir une permission de reproduire du contenu appartenant au gouvernement du Canada pour des fins commerciales, communiquez avec pubsadmin@hc-sc.gc.ca.

Cat. : H139-91/2025F-PDF

ISBN : 978-0-660-77500-5

Pub. : 250086



Service d'analyse des drogues

Le Service d'analyse des drogues (SAD) de Santé Canada exploite des laboratoires à l'échelle du Canada qui analysent des drogues illicites et substances soumises par les responsables canadiens d'application de la loi et de la santé publique. Les données du SAD sont uniquement basées sur les échantillons soumis à nos laboratoires et, à ce titre, les échantillons analysés par le SAD peuvent ne pas être complètement représentatifs des saisies de drogues au Canada, y compris les substances circulant sur le marché. Les données du SAD doivent donc être utilisées avec prudence lorsqu'il s'agit de déterminer des tendances ou tirer des conclusions sur le type et la nature des substances circulant sur le marché illicite. Les données suivantes représentent le nombre de fois qu'une substance a été identifiée dans les échantillons soumis. Un échantillon unique peut contenir plus d'une substance. Seuls les échantillons contenant les précurseurs d'intérêt sans fentanyl ont été inclus dans l'analyse et ne sont donc pas considérés comme des impuretés.

Sommaire

- En 2024, les analogues du fentanyl ont dépassé le fentanyl sur le marché illicite des opioïdes. Parallèlement, depuis 2020, le nombre et la diversité des produits chimiques précurseurs détectés dans les échantillons soumis au Service d'analyse des drogues (SAD) ont augmenté rapidement, soulignant l'évolution du paysage des drogues illicites.
- Les premiers contrôles sur les précurseurs ont été introduits en 2016, puis élargis en 2019 afin d'inclure les analogues et dérivés de l'ANPP, du norfentanyl et du benzylfentanyl, renforçant ainsi la réglementation des nouvelles substances émergentes.
- Depuis 2019, le SAD identifie le plus souvent l'ANPP, le 4-pipéridone, le (2-bromoéthyl)benzène, l'aniline et le 4-anilino-1-boc-pipéridine parmi les précurseurs du fentanyl trouvés dans les échantillons canadiens. La majorité des identifications de précurseurs sont concentrées dans l'Ouest canadien. Ce gradient ouest-est reflète celui des identifications de fentanyl, soutenant l'hypothèse d'une synthèse domestique de fentanyl.
- Entre 2018 et 2024, plus des deux tiers des laboratoires clandestins démantelés au Canada étaient des sites de synthèse de fentanyl, principalement situés dans les provinces de l'Ouest et en Ontario.
- La diversification des précurseurs, la présence de laboratoires clandestins et l'évolution rapide du marché illicite des drogues témoignent d'une transformation de la production nationale d'opioïdes synthétiques et soulignent la nécessité d'une vigilance continue.

Objectif

L'objectif de ce rapport est de décrire les tendances relatives aux identifications de précurseurs du fentanyl au Canada, en mettant en évidence les changements dans l'utilisation des précurseurs, les actions réglementaires et les signes de production nationale d'opioïdes synthétiques afin d'éclairer les interventions de santé publique et d'application de la loi.

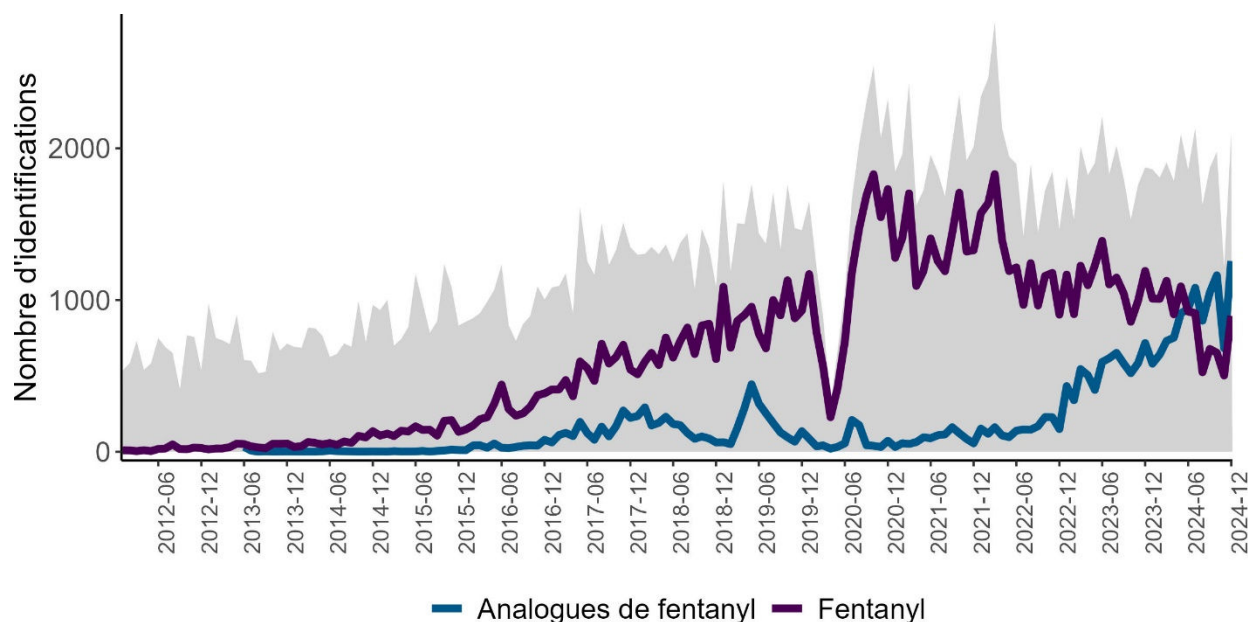


Contexte

La crise des surdoses d'opioïdes continue d'avoir des répercussions tragiques sur les personnes qui consomment des substances, leurs familles et les collectivités à l'échelle du pays, plaçant le fentanyl, ses analogues et ses moyens de production au premier plan des préoccupations de santé publique et de sécurité. Le fentanyl, un opioïde synthétique jusqu'à 100 fois plus puissant que la morphine, est responsable de la majorité des décès liés aux opioïdes au pays. [1]

Derrière cette crise se cache un réseau complexe de production et de distribution de drogues illicites, dont le marché du fentanyl illégal qui évolue constamment alors que les réseaux criminels tentent de contourner les réglementations et les contrôles. [2] La disponibilité du fentanyl, de ses analogues ainsi que de leurs précurseurs joue un rôle clé dans cette crise. En 2024, les analogues du fentanyl ont surpassé la proportion de fentanyl dans l'approvisionnement illicite en opioïdes (figure 1). Les précurseurs du fentanyl sont définis comme des produits chimiques essentiels à la production (synthèse) du fentanyl et de ses analogues. La surveillance de ces précurseurs est essentielle, car elle permet de comprendre les nouvelles tendances sur les marchés illicites et de guider les actions législatives.

Figure 1. Identifications d'opioïdes (1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2024)



Note : Le fond gris représente le nombre total d'échantillons contenant une substance opioïde par mois.



Le contrôle des précurseurs du fentanyl

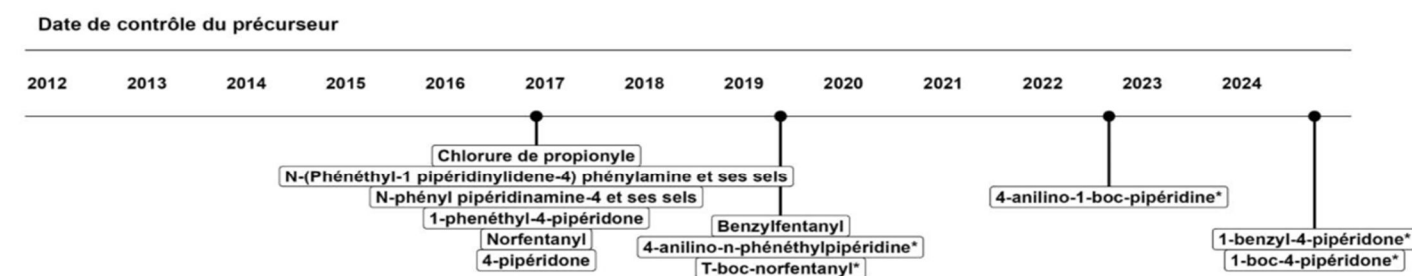
Il existe plusieurs voies principales de synthèse pour la production clandestine de fentanyl. Chacune de ces voies implique des produits chimiques précurseurs utilisés pour synthétiser le fentanyl et/ou ses analogues.

La première inscription explicite de précurseurs du fentanyl au Canada a eu lieu en novembre 2016. Cette première série de contrôles a ajouté six produits à l'annexe VI de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDas).[3]

En mai 2019, à la suite d'un examen des voies de synthèse clandestine et de l'apparition de nouveaux produits chimiques précurseurs, des mesures ont été prises pour modifier la LRCDas afin d'élargir la liste des précurseurs contrôlés du fentanyl, en y incluant les analogues, sels et dérivés du 4-anilino-n-phényléthylpipéridine (ANPP) — auparavant contrôlé comme dérivé du fentanyl — ainsi que le norfentanyl et le benzylfentanyl. Ces mesures ont permis à la LRCDas d'inclure ces classes de précurseurs, augmentant ainsi la flexibilité réglementaire pour contrer les nouveaux précurseurs conçus pour échapper aux contrôles.[4]

Depuis, d'autres précurseurs du fentanyl ont été ajoutés aux annexes de la LRCDas. Pour consulter les renseignements les plus récents sur l'inscription des précurseurs du fentanyl — y compris les substances qui dépassent la portée du présent rapport — voir l'**Annexe 1**.

Figure 2. Date de contrôle des précurseurs du fentanyl (1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2024)



*La substance est considérée comme contrôlée en vertu de l'une des cinq inscriptions fondées sur la classe, qui englobent tous les analogues et dérivés des précurseurs de fentanyl suivants : 4-anilino-N-phényléthylpipéridine (2019), benzylfentanyl (2019), norfentanyl (2019), N-phényl-4-pipéridinamine (2023), et 4-pipéridone (2024).

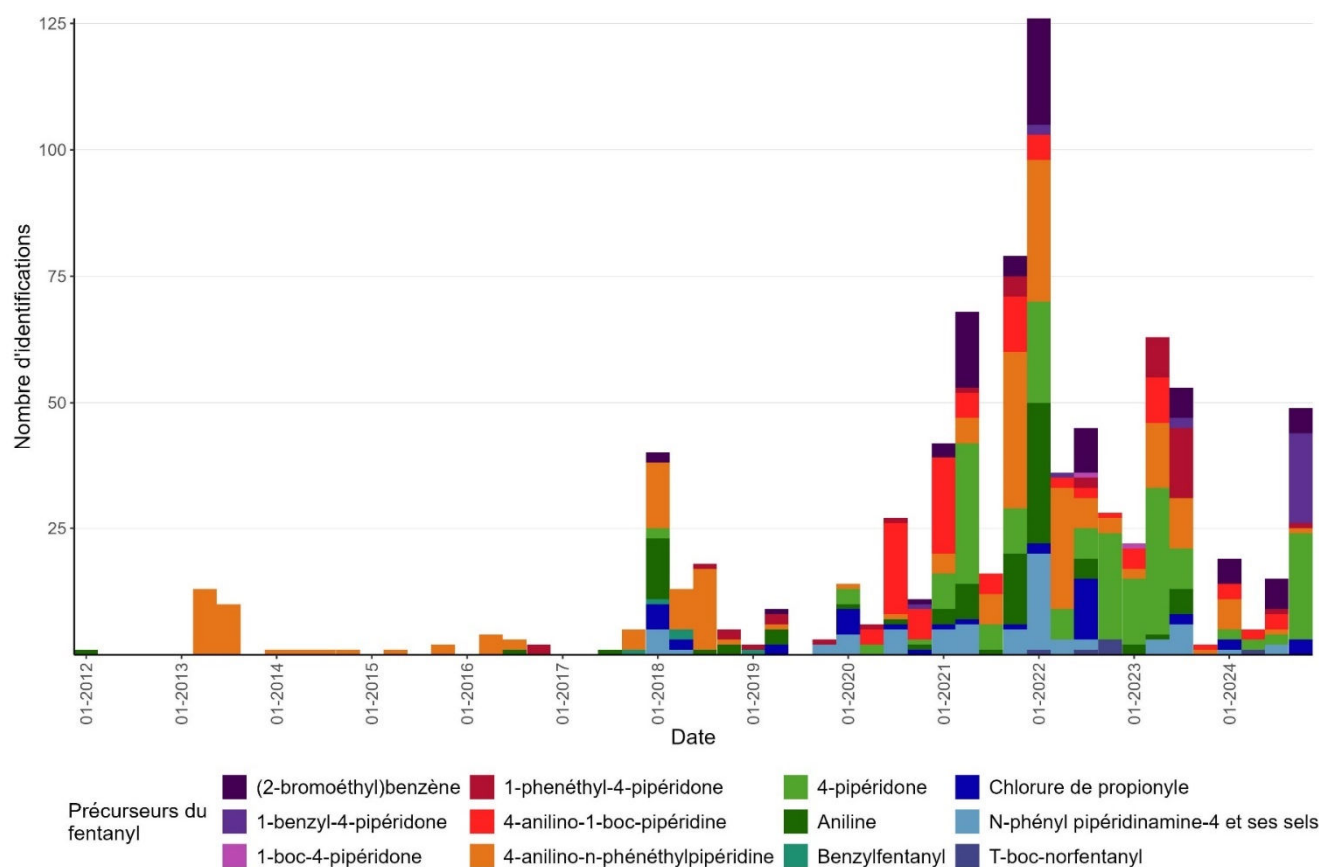


Précurseurs du fentanyl au Canada

Entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2024, les précurseurs du fentanyl les plus fréquemment identifiés dans les échantillons soumis au SAD étaient le 4-anilino-n-phénylthylpipéridine (ANPP), le 4-pipéridone, le (2-bromoéthyl)benzène, l'aniline et le 4-anilino-1-boc-pipéridine (figure 3).

On observe une présence croissante de précurseurs du fentanyl sur le marché canadien des drogues illicites, ce qui suggère à la fois une diversification des produits utilisés pour la production de fentanyl au Canada et une tentative du marché illicite de contourner les contrôles. Ce changement semble être, du moins en partie, une réponse à la perturbation des réseaux de trafic provoquée par le renforcement récent des contrôles nationaux et internationaux sur les substances liées au fentanyl. [5]

Figure 3. Identifications des précurseurs du fentanyl (1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2024)





Indication de production illégale d'opioïdes synthétiques au Canada

Un laboratoire clandestin ou un site clandestin associé¹ est un site ou établissement, souvent caché ou dissimulé, servant à la production de drogues illicites. Au Canada, on retrouve plusieurs types de laboratoires clandestins liés au fentanyl, notamment :

- **Synthèse** : combinaison de précurseurs et/ou de produits chimiques essentiels pour produire du fentanyl par réactions chimiques successives. On y retrouve souvent des produits chimiques, de la verrerie et des appareils scientifiques.
- **Compression / Fabrication de comprimés** : pressage de poudre de fentanyl pour créer des unités de taille uniforme à l'aide d'une presse à comprimés. Bien que la taille des comprimés soit homogène, la concentration de fentanyl qu'ils contiennent peut varier considérablement, ce qui peut entraîner des effets imprévisibles et dangereux, y compris des surdoses et la mort.
- **Conversion** : modification des propriétés physiques du fentanyl fini pour en changer la forme (par exemple, transformation de poudre en liquide). Seule la forme change, la substance demeure identique.

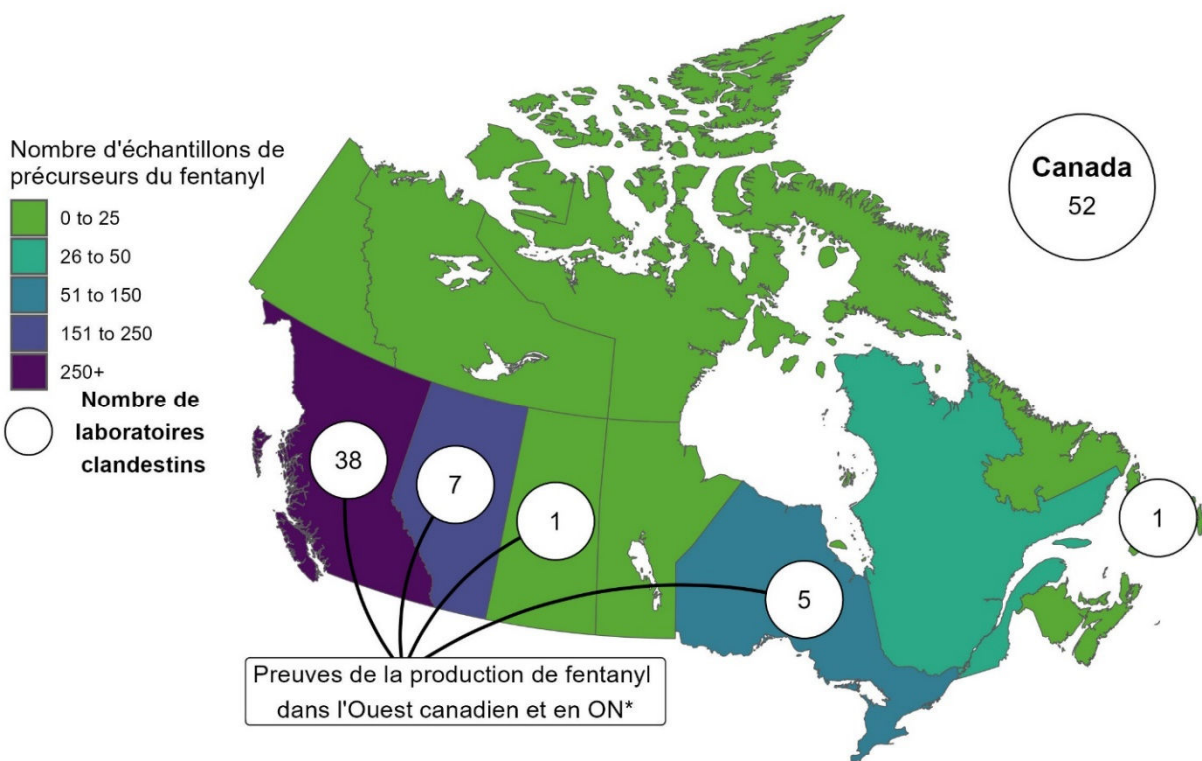
Au cours des dernières années, environ 67 % des laboratoires clandestins et des sites associés aux laboratoires clandestins¹ (n=52) étaient des laboratoires de synthèse (n=35), suivi de 19 % pour la fabrication de comprimés (n=10), 12 % pour la conversion (n=6), et 2 % combinant synthèse et fabrication de comprimés (n=1) (figure 4).

En moyenne, le SAD soutient le démantèlement de 25 laboratoires clandestins par année. Parmi ceux-ci, environ 20 % sont des laboratoires de synthèse de fentanyl (figure 4). Le nombre d'identifications de précurseurs du fentanyl est le plus élevé dans les provinces de l'Ouest, où se trouvent la majorité des laboratoires clandestins. En 2024, un laboratoire clandestin de fabrication de comprimés de nitazène et deux laboratoires de fabrication d'analogues du fentanyl ont été découverts, indiquant de l'innovation dans la production illégale d'opioïdes synthétiques, passant de la synthèse du fentanyl à d'autres substances.

¹ Un site associé à un laboratoire clandestin désigne tout endroit où se trouvent des éléments utilisés pour faciliter la production de drogues illicites (par exemple des produits chimiques, des équipements ou des déchets), mais qui ne sont pas directement associés à un site de production connu (laboratoire clandestin). Il peut s'agir de sites de décharge, où les déchets d'un laboratoire clandestin ont été jetés ou de sites où sont entreposés des produits chimiques utilisés dans la production de drogues illicites (par exemple des entrepôts de rangement).



Figure 4. Laboratoires clandestins de fentanyl et sites associés au Canada (1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2024)



* Le nombre de laboratoires clandestins identifiés est indiqué par province et pour le Canada.

Note: Cette carte montre que le nombre d'identifications de précurseurs du fentanyl est le plus élevé dans l'Ouest, où se trouvent la plupart des laboratoires clandestins de fentanyl (2018 à 2024). Seuls les échantillons pour lesquels le fentanyl n'a pas été identifié en tant que co-occurrence sont illustrés.

Conclusion

Depuis 2019, on observe une diversification des précurseurs du fentanyl au Canada, ce qui reflète un passage de l'importation illégale de fentanyl et de ses analogues à l'importation de précurseurs du fentanyl. Ces dernières années, des indications de production domestique illégale ont été relevées, notamment en ce qui concerne la synthèse de fentanyl dans l'Ouest canadien. Les données présentées dans ce rapport soulignent la nécessité de maintenir la vigilance et de développer de nouveaux outils pour détecter et perturber le commerce illégal de fentanyl.



Service d'analyse des drogues – Santé Canada:

- Michèle Boileau-Falardeau
- Melina Thibault
- Caroline Maurice-Gélinas
- Justin Dyck
- Glenn Wong
- Marie-Line Gilbert
- Thierry Lefrançois
- Janike Pitre
- Benoit Archambault

Agence des services frontaliers du Canada

- David de Bellefeuille
- Membres de la Section du renseignement sur la contrebande

Gendarmerie Royale du Canada

- Luc Chicoine
- Stéphane Sirois

Bureau des affaires législatives et réglementaires – Santé Canada

- Craig Cooke



Annexe 1. Inscription des précurseurs au Canada

Annexe I, sous-article 16(14) : 4-anilino-N-phényléthylpipéridine (ANPP) (N-phényl-1-(2-phényléthyl)pipéridine-4-amine), ses dérivés et analogues, ainsi que les sels de ces dérivés et analogues.

Annexe V, article 2 : Bromure de phénéthyle ((2-bromoéthyl)benzène)

Annexe V, article 3 : Anhydride propionique (anhydride du propanoïque)

Annexe V, article 4 : Chlorure de benzyle ((chlorométhyl)benzène)

Annexe VI, article 25 : Chlorure de propionyle

Annexe VI, article 26 : 1-phénéthyl-4-pipéridone (NPP) et ses sels

Annexe VI, article 27 : 4-pipéridone (pipéridin-4-one), ses sels, dérivés et analogues, ainsi que les sels de ces dérivés et analogues, y compris :

- 1-boc-4-pipéridone (tert-butyl 4-oxopipéridine-1-carboxylate)
- 3-méthyl-4-pipéridone (3-méthylpipéridin-4-one)
- 1-benzyl-4-pipéridone (1-benzylpipéridin-4-one)

Annexe VI, article 28 : Norfentanyl (N-phényl-N-pipéridin-4-ylpropanamide), ses sels, dérivés et analogues, ainsi que les sels de ces dérivés et analogues

Annexe VI, article 29 : 1-phénéthylpipéridin-4-ylidènenphénylamine et ses sels

Annexe VI, article 30 : N-phényl-4-pipéridinamine (N-phénylpipéridin-4-amine), ses sels, dérivés et analogues, ainsi que les sels de ces dérivés et analogues, y compris :

- 4-anilino-1-boc-pipéridine (tert-butyl 4-(phénylamino)pipéridine-1-carboxylate)
- 4-fluoroanilino-1-boc-pipéridine (tert-butyl 4-((4-fluorophényl)amino)pipéridine-1-carboxylate)
- N-(4-fluorophényl)-4-pipéridinamine (N-(4-fluorophényl)pipéridin-4-amine)
- 4-bromoanilino-1-boc-pipéridine (tert-butyl 4-((4-bromophényl)amino)pipéridine-1-carboxylate)

Annexe VI, article 32 : Benzylfentanyl (N-(1-benzylpipéridin-4-yl)-N-phénylpropionamide), ses sels, dérivés et analogues, ainsi que les sels de ces dérivés et analogues

Pour plus d'informations, consulter : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-38.8/page-14.html>

Loi à jour 2025-11-20; dernière modification 2025-04-14.



Références

- [1] Agence de la santé publique du Canada, « Méfaits associés aux opioïdes et aux stimulants au Canada » 7 mars 2025. [En ligne]. Disponible: <https://sante-infobase.canada.ca/mefaits-associes-aux-substances/opioides-stimulants/>.
- [2] Gouvernement du Canada, « Pleins feux : L'évolution du fentanyl au Canada au cours des 11 dernières années » Mars 2023. [En ligne]. Disponible: <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/publications/healthy-living/evolution-fentanyl-canada-11-years.html>.
- [3] Gouvernement du Canada, « Règlement modifiant le Règlement sur les précurseurs (précurseurs du fentanyl) » 30 novembre 2016. [En ligne]. Disponible: <https://gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2016/2016-11-30/html/sor-dors294-eng.html>.
- [4] Santé Canada, « Le gouvernement du Canada prend des mesures pour contrer l'importation et la distribution illégales de précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication du fentanyl illégal » 5 Juin 2023. [En ligne]. Disponible: <https://www.canada.ca/en/health-canada/news/2023/06/government-of-canada-takes-action-to-disrupt-the-illegal-importation-and-distribution-of-precursor-chemicals-used-to-make-illegal-fentanyl.html>.
- [5] Agence des services frontaliers du Canada, *Source de données*, 2023.

Citation suggérée

Gouvernement du Canada. (2025). Service d'analyse des drogues de Santé Canada. Survol : Drogues nouvelles et émergentes au Canada – Précurseurs du fentanyl. Longueuil (QC) 2025.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le [Service d'analyse des drogues](#) de Santé Canada.